

1 Organisation générale

La Communauté de communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) a la compétence en matière de gestion des déchets produits sur son territoire. La CCVL organise :

- la collecte des ordures ménagères ;
- le transfert et l'élimination des ordures ménagères ;
- la collecte sélective ;
- l'exploitation des déchèteries.

1.1 La collecte

L'ensemble du service est assuré par des prestataires privés :

- les collectes de déchets recyclables et non recyclables sont assurées par la société SITA Mos ;
- le tri des emballages et du papier en mélange est confié à la société COVED ;
- la collecte du verre en points d'apport volontaire est réalisé par la société SITA MOS.

Les ordures ménagères sont collectées en porte-à-porte lorsque les conditions d'accès et de circulation le permettent. La collecte s'organise de la manière suivante :

- les ordures ménagères : une fois par semaine ; les lundis,
- les emballages et le papier : le mercredi des semaines paires.

La CCVL a mis à disposition des bacs jaunes pour la collecte sélective.

La collecte du verre

La collecte du verre se fait en point d'apport volontaire (PAV) mis en place sur les communes de la CCVL. Leur capacité est de 4 m3. La commune bénéficie de 7 emplacements.

Collecte des plastiques agricoles

Depuis l'année 2002, la CCVL, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Rhône, collecte les plastiques agricoles usagés. Les plastiques agricoles résultent de l'activité des agriculteurs : sacs d'engrais, films d'ensilage, films d'enrubannage, films de serres, bidons lessiviels, etc. En 2011, environ 18 tonnes de déchets ont été collectés dont 13,73 tonnes (79 %) ont rejoint dans une filière de recyclage auprès de la société SOPAVE. Les 21% restant, non valorisables, ont été confiés à la société SITA MOS qui s'est chargée de son évacuation.

1.2 Le compostage

La CCVL subventionne l'achat de composteurs et de lombricomposteurs (pour les appartements). Cela permet de réduire jusqu'à 30% de la quantité des déchets dans les poubelles et contribue ainsi à la protection de l'environnement.

Montant des aides

Type de matériel	Usage	Montant de l'aide
Composteur en bois	Particulier	50% du montant d'achat avec un plafond de 30€
Composteur en bois	Collectif	50% du montant d'achat avec un plafond de 60€
Composteur en plastique	Particulier	30% du montant d'achat avec un plafond de 25€
Lombricomposteur	Particulier	50% du montant d'achat avec un plafond de 60€
Lombricomposteur	Collectif	50% du montant d'achat avec un plafond de 100€

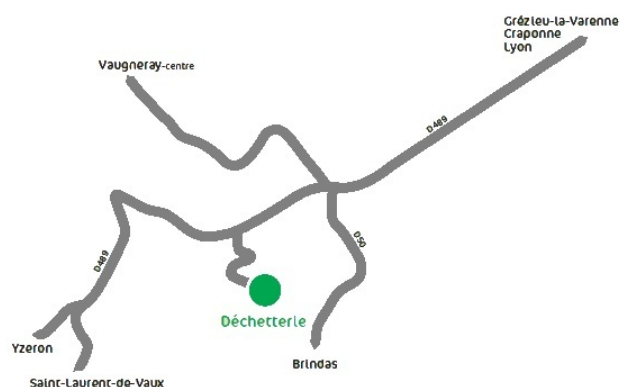
1.3 La déchetterie

La déchetterie intercommunale est située sur la commune de Vaugneray. L'exploitation de la déchetterie est assurée par la société COVED. Des travaux d'extension ont débuté en novembre 2012.

Les déchets autorisés sont les suivants : déchets verts, papiers cartons pliés, verre (bouteilles, pots, bocaux), ferrailles, pneumatiques, textiles, déchets d'équipements électriques et électroniques, ampoule basse consommation, huile moteur, filtre à huile, piles, déchets dangereux des ménages, huiles de cuisine, batteries de véhicules légers, incinérables tout venant, gravats. Inertes, placo-plâtre, amiante-ciment.

Déchetterie

Plan d'accès



Horaires d'ouverture

Période d'hiver (du 1er octobre au 31 mars)
Lundi 10 h à 12h et 14 h à 17 h
Du mardi au vendredi 9 h à 12 h et 14 h à 17 h
Samedi 9 h à 17 h

Période d'été (du 1er avril au 30 septembre)
Lundi 10 h à 12h et 15 h à 18 h
Mardi à vendredi 9 h à 12 h et 14 h à 18 h
Samedi 9 h à 18 h